



Acquerir la double nationalite

Par **ZAHIA**, le **05/10/2010** à **09:15**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais obtenir la double nationalité pour ma mère algérienne dont le père était français.rnJe m'explique: Comme l'algérie était française avant 1962, mon grand père (né en 1927) était donc français. Des personnes de la famille ont réussi à obtenir la double nationalité mais je ne sais pas comment faire? Si l'un d'entre vous a des conseils je vus remercie de me les faire savoir.rnrnCordialement.

Par **mimi493**, le **05/10/2010** à **11:41**

Votre mère ne peut pas acquérir la nationalité française : soit elle l'a déjà, soit elle ne l'a pas. Ce qu'elle chercher c'est faire reconnaître une nationalité existante.rnrnTous les Algériens étaient Français avant l'indépendance. Mais ils étaient, en majorité, Français de statut civil de droit local (et non de droit commun). Cette nationalité a été perdue collectivement à l'indépendance (et ils sont réputés ne jamais avoir été Français, empêchant de demander l'intégration).rnrnSeuls les Algériens qui étaient Français de statut civil de droit commun (par jugement ou par décret avant l'indépendance) et ceux qui ont fait la déclaration de reconnaissance de la nationalité française (après l'indépendance et avant 1967), sont restés Français.rnrnVous devez donc prouver que votre mère est restée Française après l'indépendance. Demandez à ceux de votre famille qui l'ont fait, quels documents ils ont produits.

Par **Latifa1984**, le **06/10/2010** à **15:09**

Bonjour, je suis algérienne, mon grand père maternel est né français (sa grand mère était française de souche), a l'indépendance, il a pris la double nationalité, ma grand mère (sa femme) est devenue française et toute la descendance aussi, mis à part ma mère qui pour des raisons qui la regarde n'a pas jugé utile de la faire. J'ai en ma possession deux livret de famille, l'un français-musulman ou figure ma mère, l'autre français d'après l'indépendance ou y'a pas ma mère. J'ai aussi des copies de passeport français de mes grands-parents et j'aurai bientôt l'acte de naissance intégral de mon grand-père. Puis-je avoir la double nationalité? si oui, comment dois-je procéder ? Merci